

A mon avis, tout éditorial publié dans un journal aussi bien coté que le *Globe and Mail* mérite d'être pris en considération. Selon moi, l'article montre bien que le gouvernement a fait fausse route en cherchant à faire adopter un drapeau national et qu'il y va de l'intérêt de toutes les parties en cause qu'il change d'attitude au plus tôt. En outre, l'éditorial endosse sans réserve l'idée que le drapeau ne devrait pas être le choix d'un seul parti mais de tous. Notre parti ne demande pas au gouvernement de renoncer à trouver un modèle satisfaisant. Nous sommes en faveur d'un drapeau national distinctif pour le Canada; le manifeste de notre parti renferme une déclaration en ce sens. Ce que nous demandons, ce que nous implorons, ce que nous exigeons avec acharnement, monsieur l'Orateur, c'est que le gouvernement abandonne sa politique unilatérale et adopte une politique tenant compte de tous les partis.

A mon avis, le gouvernement se rend très bien compte qu'il fait preuve d'entêtement dans cette affaire. Je n'en veux pour preuve qu'un alinéa du discours que prononçait le premier ministre le 30 janvier, consigné à la page 5098 du compte rendu. Voici ses paroles:

On a exhorté le gouvernement à retarder l'étude du projet de résolution sur le drapeau...

Je rappelle, monsieur l'Orateur, que le premier ministre parlait des mesures législatives dont l'étude devait être terminée avant qu'on puisse songer à des vacances d'été. Il donnait alors à entendre qu'il y avait 38 ou 40 mesures différentes qu'il fallait étudier. Il disait donc:

On a exhorté le gouvernement à retarder l'étude du projet de résolution sur le drapeau car il entrave l'examen d'autres mesures et qu'il s'agit, de l'avis de tous, d'une mesure qui suscite la controverse et des émotions profondes et sincères. Pour ce qui est d'entraver l'étude d'autres mesures législatives, il est tout à fait clair que cette question du drapeau, d'une importance capitale pour le pays, suscitera toujours la controverse et qu'elle entravera l'étude d'autres propositions législatives auxquelles certains députés, pour des raisons diverses, voudraient accorder la priorité. Donc, à quelque moment que l'on présente ce projet de résolution à la Chambre, on sera toujours en butte à cette difficulté.

J'estime donc, monsieur l'Orateur, que si le gouvernement cessait de s'entêter dans ses méthodes, adoptait une politique tenant compte de tous les partis et renonçait à nous mettre l'aiguillon dans les reins, les ennuis qu'il éprouve au sujet du drapeau disparaîtraient pour se rapprocher de l'unité voulue.

Malgré les avertissements et les protestations entendues au Parlement et à l'extérieur, le premier ministre a obstinément refusé de modifier sa façon d'aborder la question du drapeau. Il a répété maintes et maintes fois à la Chambre qu'il faudra prendre une

décision sur le projet de résolution touchant le drapeau avant que des vacances d'été soient accordées. Eh bien, il est déjà assez tard pour des vacances d'été; je crains qu'il ne s'agisse bientôt de vacances de Noël. Dans son discours du 30 juin, le premier ministre a fait une autre déclaration qui se trouve consignée à la page 5099 du *hansard*. Il parlait toujours des mesures législatives dont l'étude, disait-il, devait être terminée avant qu'on puisse annoncer des vacances d'été. Voici cette déclaration:

En tout état de cause, une fois que nous en aurons fini avec les mesures que j'ai énumérées, nous reviendrons aux résolutions relatives au drapeau et le débat concernant ces résolutions se poursuivrait jusqu'à ce qu'on en arrive à une décision à ce sujet.

Plus loin, il a poursuivi:

Comme on m'a demandé d'indiquer une date-limite, je propose la fin de juillet. Si les travaux sont terminés pour cette date-là, nous aimerions, et je crois qu'il en est ainsi de tous les députés, que le Parlement prenne des vacances jusqu'à la mi-septembre.

Il est assez triste, en rétrospective, de méditer sur ces paroles, monsieur l'Orateur. Nous avons ici le soudoiment et la menace: le soudoiment sous forme de congés si le projet de résolution est accepté; la menace que la présente session ne prendra pas fin à moins de dissolution, puisque le premier ministre doit fort bien savoir qu'on trouve en cette enceinte de nombreux députés qui ne sont pas disposés à accepter la proposition qu'un drapeau à l'étiquette d'un parti, choisi unilatéralement, soit imposé comme symbole national aux Canadiens, contre la volonté de la majorité d'entre eux et malgré leurs protestations.

Pour appuyer davantage le remède qu'on se propose de trouver en cette affaire, je présente la teneur d'une lettre venant de 12 citoyens responsables, qui ont atteint dans leur domaine respectif d'activité une notoriété qui devrait assurer à leur opinion collective d'être pleinement prise en considération. La lettre, en date du 27 mai 1964, est à l'adresse du premier ministre. Je crois que chaque membre de la Chambre a reçu copie de cette lettre; du moins, j'en ai reçu copie. Ont souscrit au texte de cette lettre: M. D. G. Creighton, professeur d'histoire à l'Université de Toronto; M. Eugene Forsey, directeur des recherches du Congrès du travail du Canada; M<sup>me</sup> H. A. Dyde, d'Edmonton; M. W. L. Morton, professeur d'histoire à l'Université du Manitoba; M. T. H. B. Symons, président et vice-chancelier de l'Université Trent; M. Jean Palardy, écrivain, de Montréal; M. Denis Smith, professeur adjoint de politique, Université Trent; M. David M. Harley, avocat et avoué, de Toronto; M. Eric McLean, critique musical, de Montréal; M. Walter Pitman, ex-député distingué de cette Chambre...